



« Surnombre » du primaire en suppléance dans le second degré :

Mauvaise gestion de mauvais choix budgétaires

Dans certains départements, l'administration propose à des enseignants des écoles en « surnombre budgétaire », des « missions de suppléance dans le second degré ». C'est ainsi que des professeurs des écoles affectés sur des postes RASED, de conseillers pédagogiques ou de titulaires-remplaçants sont invités à s'improviser enseignant d'une discipline voire de deux disciplines en collège et lycée.

Cette situation ubuesque est la conséquence directe et concrète de la politique inacceptable de suppression de postes menée dans l'Education nationale. Depuis 2007, près de 50 000 postes ont disparu. Dans le premier degré, les enseignants dits « en surnombre budgétaire » sont des personnels physiquement présents dans les écoles qui occupent à l'heure actuelle des missions utiles à la prise en charge et à la réussite des élèves. Les postes RASED soutiennent les élèves en difficultés, les conseillers pédagogiques aident à la formation des enseignants et les titulaires-remplaçants permettent notamment la formation continue des autres enseignants ! Les enlever revient à se priver de moyens d'enseignement, de soutien aux élèves ou de remplacement et de formation ! Nous affirmons que l'école primaire, première école déterminante pour la scolarité future des élèves, a besoin de ces postes ! Dans le second degré, cet appel à suppléance montre combien la pénurie de moyens, et notamment les suppressions, depuis plusieurs années, de milliers de postes de titulaires remplaçants, paralysent un fonctionnement normal et efficace. Cette situation est aussi la conséquence de l'insuffisance du nombre de postes offerts aux concours de recrutement des enseignants du premier second degré.

Le ministère démontre ici encore que pour lui, enseigner n'est pas un métier qui s'apprend. Il fait fi de nos identités professionnelles, des spécificités de nos formations et de nos métiers et des règles statutaires.

Les syndicats de la FSU (SNES, SNUipp, SNEP, SNUEP) s'opposent à cette politique de raccommode et demandent au ministre d'annuler cette disposition. Pour assurer un meilleur fonctionnement du système éducatif, il serait bien inspiré de revenir sur son projet de suppression de 16 000 postes d'enseignants programmé pour 2011.